

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 0-52571-2010/DEF/EMM/ADJ-AR

modifiant la circulaire n° 0-41412-2010/DEF/EMM/ADJ-AR du 28 septembre 2010 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants à terre relevant d'une autorité territoriale de la marine, ou insérés dans une base de défense constituée dans le ressort d'un arrondissement maritime.

Du 27 décembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « administration-règlementation »*.

CIRCULAIRE N° 0-52571-2010/DEF/EMM/ADJ-AR modifiant la circulaire n° 0-41412-2010/DEF/EMM/ADJ-AR du 28 septembre 2010 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants à terre relevant d'une autorité territoriale de la marine, ou insérés dans une base de défense constituée dans le ressort d'un arrondissement maritime.

Du 27 décembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 9 8 8 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Circulaire n° 0-41412-2010/DEF/EMM/ADJ-AR du 28 septembre 2010 (BOC N° 45 du 29 octobre 2010, texte 12. ; BOEM 714-0.1).

Référence de publication : BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 13.

La circulaire n° 0-41412-2010/DEF/EMM/ADJ-AR du 28 septembre 2010 est modifiée comme suit :

1. Au point 1. « PRINCIPES ET CHAMP D'APPLICATION ».

Remplacer le premier alinéa par :

« La présente circulaire fixe les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de tous les centres de restauration implantés à terre figurant sur la liste en annexe. ».

2. Dans l'entre-deux barres, « Pièce(s) Jointe(s) : ».

Ajouter : « Une annexe. ».

3. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
adjoint « administration-règlementation » au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Alain BRAULT.

ANNEXE.
LISTE DES CENTRES DE RESTAURATION IMPLANTÉS À TERRE.

CENTRE DE RESTAURATION.	GSBDD DE RATTACHEMENT.	COMMANDEMENT TERRITORIAL.
Région Île-de-France.		
CTM Sainte Assise.	GSBDD Monthéry	COMAR Paris
Mess EMM.	SPAC	SPAC
Centre marine Pépinière.	GSBDD Paris	COMAR Paris
CTM Rosnay.	GSBDD Bourges-Avord	CECLANT
Région maritime Atlantique.		
Mess SVR (Anse du Grand Duc, Grande Rivière).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
GFM Brest.	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
CIN Brest (ORM Grand Perrin, carré officiers).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
ESNLE (ORM, carré officiers).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
BAN Landivisiau.	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
Île Longue (ORM, carré officiers).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
École navale (ordinaire Béarn, table élèves Orion, carré officiers).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
BAN Lanvéoc (mess OM Dixmude, carré officiers Arromanche).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
Station du Cranou.	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
Base des fusiliers commandos.	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
BAN Lann Bihoué (ORM Le Bihoué, carré officiers).	GSBDD Brest - Lorient	CECLANT
Région maritime Méditerranée.		
Mess SVR (Titan, Castigneanu, Ligurienne, Missiessy, Lagoubran).	GSBDD Toulon	CECMED
CIN Saint Mandrier (Cavalas, Bucentaure).	GSBDD Toulon	CECMED
CDO Hubert.	GSBDD Toulon	CECMED
GFM Toulon.	GSBDD Toulon	CECMED
Centre Lamalgue.	GSBDD Toulon	CECMED
École de plongée.	GSBDD Toulon	CECMED
BAN Hyères (carré des officiers et ordinaire).	GSBDD Toulon	CECMED
Station Six-Fours.	GSBDD Toulon	CECMED
Région maritime Manche et mer du Nord.		
Mess SVR Rochambeau.	GSBDD Cherbourg	COMAR Manche
Sites isolés.		
Base navale Adour.	GSBDD Pau-Bayonne-Tarbes	CECLANT
CTM France Sud.	GSBDD Carcassonne	CECMED